



SOMMAIRE

- * **Actualité, Agenda** p.1
- * **Les résultats ovins 2009** p.2-3
- * **FDO** p.3
Dégâts de chiens errants
- * **Pourquoi pas chez vous ?** p.4
Un râtelier libre service 3 balles
- * **Règlementaire** p.4
Notifications individuelles en 2012
- * **Les cours en France** p.4

AGENDA

- * **Assemblée Générale de la FDO**
le 16 décembre 2010
A 13h45 à Vénès
Salle Polyvalente

Gilbert VERNHES, le Président de la FDO et son Conseil d'Administration vous invite à participer à cette assemblée générale où différents sujets d'actualité seront abordés.

Ce sera notamment l'occasion de faire un point sur les perspectives de l'élevage ovin en 2013 :

- Un revenu par le produit d'ici 2013
- Quelle future réforme de la PAC
- Les évolutions du marché.

Venez nombreux avec vos remarques et questions !

* Formations ovines

Différentes journées organisées dans le cadre de VIVEA, vous sont proposées :



- « **Optimiser le pâturage en ovins allaitants** » le 29.11.10.
Pour faire le point sur la gestion du pâturage en ovins allaitants, comment utiliser l'herbe y compris pour un pâturage hivernal avec l'intervention de Laurence SAGOT.
- « **Éleveur infirmier de son troupeau** ». Organisées en collaboration avec les vétérinaires du Tarn, ces journées vous permettent d'acquérir les gestes d'examen d'un animal malade, savoir à quel moment faire appel au vétérinaire, faire le point sur la législation d'utilisation des médicaments vétérinaires, et acquérir des méthodologies de gestion de la pharmacie.
- « **Être en règle sur son troupeau ovin** ». Cette journée vous permettra de faire le point sur vos obligations réglementaires concernant votre troupeau : que faut-il avoir dans le registre d'élevage, les nouveautés de l'identification, la gestion de la pharmacie, etc... Tout pour être au clair lors d'un contrôle !

Pour plus de renseignements ou si vous êtes intéressé par une de ces formations, n'hésitez pas à contacter le service ovin de la Maison de l'Élevage au 05.63.48.83.16.

ACTUALITE

* Aide ovine 2010 : 20,58 € / brebis

Au regard des demandes déposées, le ministère a annoncé fin octobre que le montant de l'Aide aux Ovins pour 2010 était fixé à 20,58 € et la majoration à 3 €.

Nous vous rappelons que l'avance payée aux agriculteurs à partir du 16 octobre correspond à 50% des montants dus au final (majoration comprise). A noter que s'applique sur ces montants la modulation qui s'élève cette année à 8%.

* FCO: vaccination volontaire en 2011

La vaccination contre la FCO se poursuit depuis le 2 novembre mais sous un mode volontaire. C'est à dire que la vaccination n'est plus obligatoire. Si l'éleveur veut continuer à vacciner, il peut le faire lui-même pour les animaux destinés à rester sur le territoire français.

Pour les échanges, des accords bilatéraux prévoient:

- **Espagne** : l'envoi d'animaux pourra se faire sans contrainte à partir du 01/01/11 ; mais les conditions actuelles restent en vigueur jusque là (attestation de vaccination du cheptel mère par un vétérinaire pour les animaux de moins de 90 jours)
- **Italie** : l'exigence de vaccination « certifiée » donc faite par un vétérinaire, est maintenue pour les animaux de plus de 90 jours, et la condition cheptel d'origine vacciné pour les jeunes de moins de 90 jours évolue vers mère vaccinée (par le vétérinaire également).

Dans le cas des animaux destinés à l'abattage direct dans les 24h, la certification de la vaccination n'est pas exigible.

Concernant le coût des vaccins et de la vaccination, les éleveurs devront s'adresser directement aux vétérinaires. Un vaccin bivalent (sérotypé 1 et 8) devrait être mis sur le marché fin janvier / début février.

* Suivi individuel des mouvements

La réforme de l'identification ovine continue : le suivi individuel des mouvements se mettra en place progressivement à partir de janvier 2011. Les notifications individuelles des mouvements devront être en place en juillet 2012. Voir les détails page 4.

* Assurance contre les dégâts de chiens errants

Groupama d'Oc propose une assurance contre les dégâts de chiens errants. Ce contrat d'assurance renégocié par la FDO, pour ses adhérents, couvre les mortalités et les pertes liées aux attaques en plein air mais également en bergerie. Voir les détails page 3.



LES RESULTATS DES FERMES OVINES

Moins d'agneaux vendus mais une marge brute 2009 stable

Résultats techniques 2009 : toujours de grandes marges de progrès !

Le taux de mise bas est toujours stable (96 à 98 %). La prolificité, pourtant en constante amélioration ces dernières années, diminue en 2009 (1.58 contre 1.63 en 2008). La mortalité des agneaux marque enfin un palier en 2009 mais reste élevée (17.7 %). L'augmentation progressive et constante de ce taux ces dernières années reste un des problèmes majeurs des élevages ovins du département. Conclusion : cette année, le taux de productivité numérique est au plus bas depuis 10 ans (1.25 agneaux/brebis) ! Mais il existe toujours de grandes hétérogénéités (de 0.5 à 2.3 agneaux/brebis /an) : les marges de progrès existent.

Comment explique-t-on ces mauvais résultats ? Certains cheptels, infectés FCO, ont eu toutes les répercussions liées à la maladie (problèmes de fertilité, décalages de lots, brebis plus fragiles et donc agneaux plus chétifs...). Il ne faut pas non plus oublier les mauvaises conditions climatiques du printemps 2008 et leurs nombreuses conséquences : des fourrages de mauvaise qualité et du parasitisme. Cela a pu se répercuter sur les résultats des élevages : des troupeaux plus difficiles à maintenir en état, des agneaux plus chétifs à la naissance, et du manque de lait sur les brebis.

Les quantités de concentrés consommés stagnent autour de 200 kg total / brebis. Les éleveurs sont loin des consommations des

années 1998-2000 (environ 160 kg / EMP / an). Avec les mauvais fourrages certains éleveurs ont mieux complété les brebis avec des céréales. Mais les quantités de concentrés consommés par agneau restent toujours élevés ! Pourtant le poids moyen carcasse évolue peu et reste autour de 17.5 kg. Il faut veiller à l'avenir à optimiser les quantités de concentrés consommés qui représentent 70 % des charges de l'atelier ovin.

Résultats techniques	2009	1/3 sup*
SAU (Ha)	81.9	81.3
Chargement apparent (Brebis/ha)	8.8	9.3
Nombre de brebis	379	456
Productivité (nbr. agnx. produits/brebis an)	1.25	1.60
Taux de mise bas (%)	96	107
Prolificité (nbr d'agneaux nés / mise bas) (%)	158	172
Taux de mortalité des agneaux (%)	17.7	15.4
Total des Concentrés / EMP / an (kg)	200	219
Prix moyen agneaux tout type (€)**	98.6	101.4

*Tiers supérieur des élevages : ceux dont la marge brute par brebis (hors primes structurelles) est la meilleure.

Les résultats économiques liés à la productivité et aux coûts d'alimentation.

Le prix moyen des agneaux est de 98.6 € pour cette campagne 2009. C'est un prix moyen record sur ces 10 dernières années ! Cela correspondant aux prix « cotation » qui sont restés assez élevés sur 2008-2009. Les primes techniques (PB, aides de minimis et aide conjoncturelle ovine de 5.69 € / brebis payée en juin 2009) ont également augmentées cette année (23.9 € / brebis).

Malgré les résultats techniques en baisse, la hausse du prix moyen des agneaux et les primes supplémentaires ont permis au produit ovin de se maintenir (151 € / brebis). Le groupe de tête reste à un niveau plus élevé avec 191 € / brebis.

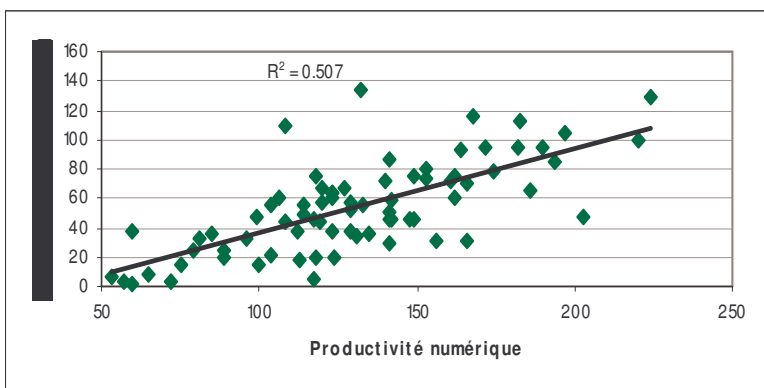
Les quantités de concentrés consommés stagnent autour de 200kg total / brebis. Les éleveurs sont loin des consommations des années 1998-2000 (environ 160 kg / EMP / an). Pourtant le poids moyen carcasse des agneaux évolue peu et reste autour de 17.5 kg. Il faut veiller à optimiser les quantités de concentrés consommés qui représentent 70 % des charges de l'atelier ovin.

Les charges opérationnelles marquent enfin un palier pour se stabiliser à 64 € / brebis ! Pour rappel, elle se situaient autour de 50€ / brebis dans les années 2000 et avaient atteint un niveau record de 75 € en 2008. En conséquence, la marge brute en 2009 (83.6 € / brebis et 31 802 € au total) augmente de 10 €/ brebis par rapport à 2008 mais reste bien inférieur à celles de 2006-2007.

La campagne 2008-2009 peut se résumer par :

- De mauvais résultats techniques liés à différents facteurs (sanitaires, fourrages)
 - Des charges en diminution mais qui restent trop élevées
 - Des prix d'agneaux élevés et des primes conjoncturelles ovines qui ont permis de compenser en partie, les agneaux manquants.
- Si l'on regarde vers l'avenir, les récoltes de fourrage 2009 et 2010 sont de meilleure qualité, cela devrait aider les troupeaux à retrouver leur niveau de productivité. Attention cependant aux mortalités agneaux qui ne cessent d'augmenter !

En conséquence, quel que soit le contexte de marché, un éleveur a tout intérêt à adapter et maîtriser son système de reproduction. Certains critères techniques doivent être optimisés par la chasse aux brebis improductives, l'organisation de la reproduction, un investissement génétique, la limitation de la mortalité des agneaux. Cela dans le but de maintenir une productivité optimale. Les charges opérationnelles doivent être également maîtrisées. Pour cela, la gestion de l'alimentation doit être réfléchie en priorité (autonomie des exploitations, optimisation des fourrages et du pâturage...).



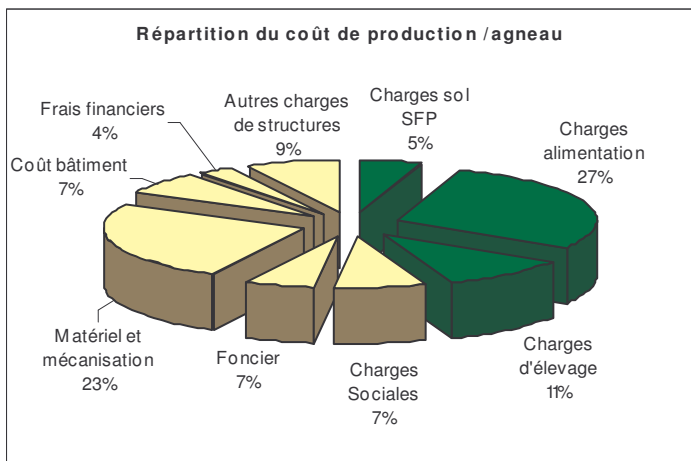
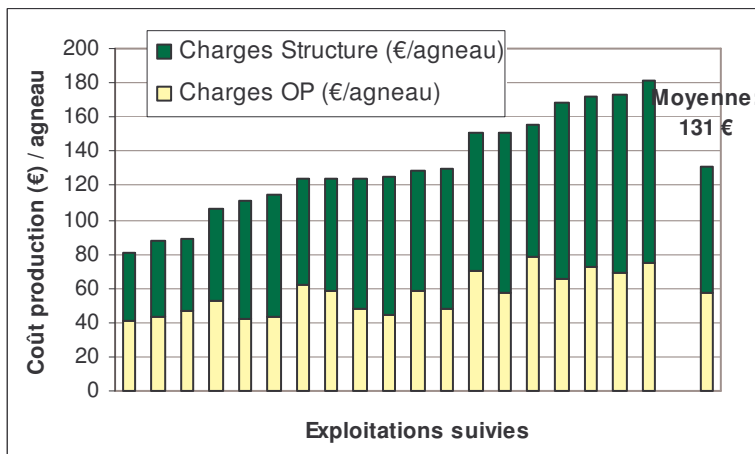
Résultats économiques	2009	1/3 sup
Produit brut / brebis (€)	151.7	191.5
Charges alimentaires / brebis (€)	41.4	46.6
Total des charges / brebis(€)	64.3	71.2
Marge brute production / brebis (€)**	61.5	95.7
Marge brute production de l'atelier (€)**	24927	44011
Marge brute / ha surface fourragère (€)	725.7	1061.3
Marge brute / brebis (€)	83.6	116.5
Marge brute totale de l'atelier (€)	31802	51586
% Marge brute / Produit	54	61

** Marge brute production : marge brute hors primes structurelles (MAE, ICHN, CAD, PHAE,...)

Un coût de production de l'agneau toujours élevé

En moyenne sur notre échantillon de 2009, le coût de production d'un agneau est de 131€ (soit 7€49 au Kg). Mais il faut être conscient que les coûts observés varient du simple au double et sont donc propres à chacune des structures (cf schéma ci-contre). Ce coût est composé en moyenne à 44% par les charges opérationnelles et à 56 % par des charges de structures.

Comme les années précédentes, les charges les plus importantes sont les charges d'alimentation et de matériel (mécanisation, carburant, entretien matériel). Ce sont des postes qui ont tendance à augmenter fortement ces dernières années. La gestion de ces postes devient aujourd'hui cruciale.



Il est important de remarquer que les charges de « matériel », comme une majorité des charges de structure sont souvent liées au système de production. D'où l'importance de bien réfléchir ses investissements dès l'installation et la conduite globale de son système.

Les coûts d'alimentation représentent près de 30 % du coût de production d'un agneau. Ces coûts n'ont cessé d'augmenter depuis une dizaine d'année. Cela est lié au prix des concentrés mais également aux quantités consommées qui ne cessent d'augmenter. Nous ne pouvons que vous conseiller de refaire le point sur vos rations avec votre technicien. Vous verrez alors les marges de profit pour économiser sur l'alimentation de votre troupeau.



DEGATS DE CHIENS ERRANT

Il existe depuis 2006 un contrat d'assurance Groupama, négocié de manière collective par la FDO, concernant les dégâts de chiens errants sur les troupeaux.

La FDO a rediscuté de ce contrat cet automne avec Groupama. Des évolutions sont mises en place pour l'an prochain et cette assurance peut intéresser plus d'éleveurs.

Ce contrat s'adresse aux adhérents FDO. Il garanti une indemnité en cas de mort d'un animal résultant d'une attaque de chiens errants (à l'exception des chiens appartenant à l'éleveur). Une garantie optionnelle permet de couvrir également les pertes indirectes liées à cette même attaque (mortalités par étouffement, chutes, mais également avortements dans les 15 jours, frais vétérinaires,...).

Cette assurance prend en compte aussi bien les attaques en extérieur que les attaques en bergerie.

En cas de pertes, les indemnités versées seront calculées sur la valeur marchande de l'animal et plafonnées à :

- 215 € pour un bélier UPRA
- 100 € pour les autres reproducteurs
- 76.50 € pour les agneaux (- de 35 kg)
- 76.50 € par brebis avortées

L'indemnité sera de 100 % de ces valeurs lorsque les chiens auront été identifiés et un recours exercé contre leur propriétaire. Et de 80 % dans le cas contraire.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à renvoyer à Groupama la demande d'information ci-dessous ou à téléphoner au 05.63.49.68.46.

TARIFS 2011	Garantie de base	Complément pour garantie optionnelle
Jusqu'à 50 animaux	0.90 € / animal non UPRA 2.00 € / bélier UPRA	0.35 € / animal (UPRA ou non)
De 51 à 200 animaux	0.64 € / animal non UPRA 1.50 € / bélier UPRA	0.30 € / animal (UPRA ou non)
Plus de 200 animaux	0.60 € / animal non UPRA 1.35 € / bélier UPRA	0.25 € / animal (UPRA ou non)

DEMANDE D'INFORMATION

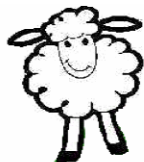
Je désire recevoir les détails du contrat « Assurance mortalité des ovins suite à attaques de chiens errants »

Exploitation:

Nom / Prénom:

Adresse complète:

Bulletin à renvoyer à :
GROUPAMA D'OC Établissement du Tarn – SAS RPA – 48 Place Jean Jaurès, BP 111, 81004 ALBI Cedex



POURQUOI PAS CHEZ VOUS ?

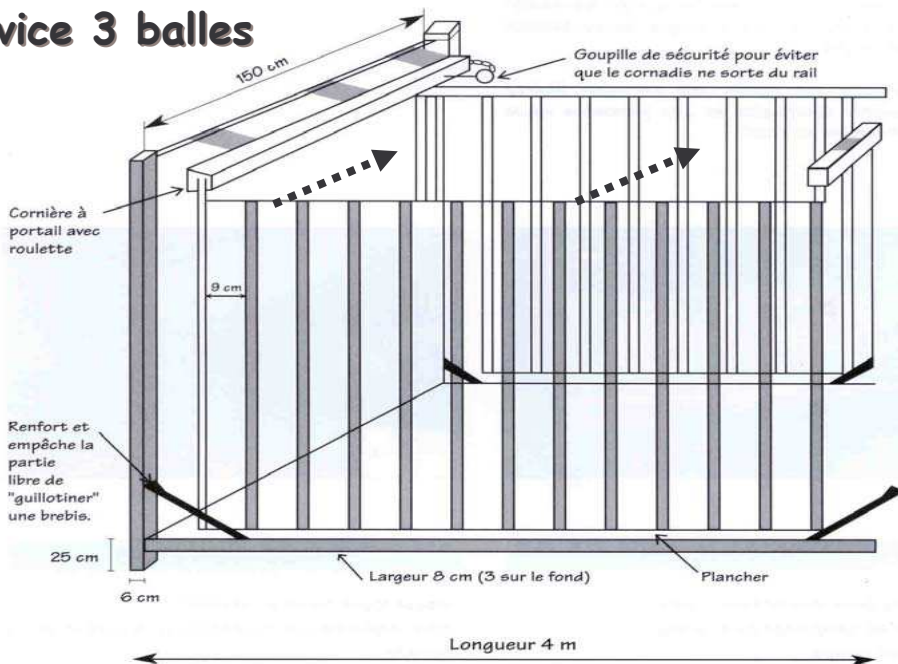
Un râtelier libre service 3 balles

Ce râtelier peut être fabriqué par l'éleveur, avec si besoin l'aide d'un forgeron. Il est adapté au foin ou à l'enrubannage. Le principe est simple : l'éleveur place 3 bottes rondes dans le râtelier, ce qui permet d'alimenter environ 150 brebis pendant 3 jours. Une quinzaine de brebis peuvent manger en même temps.

Un système de roulettes fixées en haut du râtelier permet de faire avancer le « cornadis » au fur et à mesure de la consommation du fourrage par les brebis. L'écartement de 9 cm des barres du « cornadis » limite le gaspillage sans risque de se coincer pour les brebis.

Ce système représente un gain de temps pour les élevages où certaines brebis passent peu de temps en bergerie. Cela permet également de réduire le gaspillage de fourrage.

Seul inconvénient : ce râtelier est assez lourd et le manipuler nécessite le tracteur et la fourche.



REGLEMENTAIRE

Vers une notification individuelle des mouvements en 2012

Depuis 2009, tout éleveur ovin doit notifier les mouvements d'ovins de son exploitation (entrée et sortie) dans les sept jours. C'est le document de circulation qui sert de support si vous avez délégué la notification à votre OP mais également si vous notifiez à l'EDE.

En 2010, l'identification électronique s'est mise en place. Tous les animaux nés depuis juillet 2010 sont bouclés avec une boucle électronique. L'électronisation des cheptels

à également débutée et se poursuivra jusqu'en juillet 2013. A cette date tout le cheptel reproducteur devra lui aussi avoir une boucle électronique.

La réforme de l'identification continue et le ministère vient d'annoncer le début du suivi individuel des animaux en janvier 2011 pour arriver en juillet 2012 à une notification individuelle des mouvements.

Les étapes prévues par le ministère:

- **1er janvier 2011** : les numéros des reproducteurs nés après le 1er janvier 2010 doivent être portés sur le documents de circulation
- **1er juillet 2011** : les numéros d'identification de tous les animaux bouclés électroniquement doivent être portés sur le documents de circulation
- **1er juillet 2012** : les notifications individuelles des mouvements d'animaux doivent être remontées en base de données.

LES DATES CLÉS DE LA RÉFORME DE L'IDENTIFICATION ET DE LA TRAÇABILITÉ :				
2005	2009	2010	2011	2013
Identification individuelle des animaux et recensement.	Notification des mouvements en lots.	Identification électronique des animaux nés à partir du 01/07/2010.	Début du suivi individuel des animaux.	Tous les animaux sont identifiés électroniquement.

De manière à prendre en compte les difficultés techniques de lecture, une « période de transition » sera admise entre le 1er juillet 2011 et le 1er juillet 2012. Pendant cette période, une tolérance sera accordée en termes de gestion des non lus.

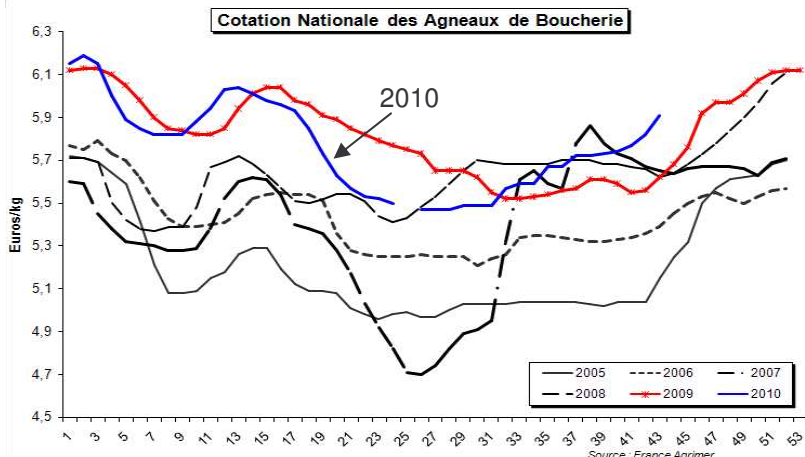
LES COURS EN FRANCE

Bien que la baisse estivale ait été assez limitée cette année, la reprise « traditionnelle » des cours pour aborder la période de contre saison, a été assez tardive.

Depuis fin juillet, le pris moyen pondéré des régions augmente sur un rythme régulier. Fin octobre, il était à 5.82 € / kg carcasse, soit 5% plus haut que l'an passé.

Outre manche la situation est aussi favorable fin octobre : l'agneau anglais cotait 4.01 € / kgC (+18 % par rapport à 2009) et l'agneau irlandais cotait 3.97 € / kgC (+27 % par rapport à 2009). C'est le manque d'agneau et la demande du marché continental qui tire les prix vers le haut.

Il en est de même au niveau mondial. L'offre manque partout : le prix de l'agneau reste élevé.



Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter le Service Ovin de la Maison de l'Élevage au 05.63.48.83.16